

Un covoiturage a été organisé et la journée a été réussie.

La distributions des colis composés à partir de produits locaux, miel de Grégory Feroul, crème de marrons de Nadège et Alexandre Mercier, nougats et cookies de Céline Leynaud et Jérôme Debard, et chocolats de Dominique Riou, a été assurée par l'équipe du CCAS.

Les informations locales

Nos amis les chiens

Une poubelle pour les excréments d'animaux ramassés dans des sachets spéciaux a été installée au carrefour de la Gare.

Nouvelle antenne TV

Pour information, l'entreprise « towerCast » réalise actuellement l'implantation d'un relais de diffusion pour la télévision TNT, route de Mayas.

État civil

Il y a eu cette année : 5 décès, 1 mariage, 1 pacs et 2 naissances. La dernière, celle d'un petit garçon, juste avant Noël, fait passer le nombre d'habitants du hameau de Soutron de 4 à 5. Une très belle progression démographique pour ce hameau !

Plan local de sauvegarde

Le PCS a été présenté au conseil municipal du 3 novembre et n'a pas fait l'objet de remarque et a été approuvé. Il a ensuite été envoyé à la préfecture pour validation.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.
Vendredi 14 h à 16 h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Lundi et mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi et jeudi de 10 h à 12 h
Vendredi de 14 h à 16 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Lundi et mercredi de 16 h 30 à 17 h 30

Référent pour les associations

Lors du conseil municipal de décembre 2023, Jean Claude Ribeyre, conseiller, a été désigné référent pour les associations. Et assurera le lien entre elles et la mairie.

Entretien du cimetière

Lors du conseil municipal du 3 novembre 2023 le collectif *Les passeurs de patrimoine* a été vivement remercié par le maire pour le travail réalisé par ses bénévoles : rénovation de la croix du cimetière, nettoyage de la tombe de Rémy Roure, des murs de clôture et de l'ensemble du site du monument aux morts.

La tombe de Rémy Roure, grand résistant, journaliste et écrivain né dans le village, a été fleurie avant la cérémonie de commémoration du 11 Novembre.

Fête de l'école



Et pour bien finir l'année, avant le réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le comité des fêtes, les élèves ont interprété avec dynamisme des chansons mimées lors de la fête de l'école qui a clôturé l'année 2023.

Ce journal comporte en supplément en encart proposant deux informations : un bilan des activités du Parc des monts d'Ardèche et une notice sur l'entretien des rivières du syndicat Eyrieux-Clair.

Arcens-infos n° 2024-01
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 1er trimestre 2024

ARCOENS

N° 2024-01 - janvier 2024

INFOS

Bilan 2023 et projets 2024

Lors de ses vœux, le 5 janvier, le maire a présenté le bilan de l'année écoulée et évoqué les projets municipaux pour 2024.

Bilan 2023

Les efforts financiers d'investissements ont principalement porté sur la voirie avec :

- le goudronnage de la route de Mayas sur environ 1,5 km pour un montant de 46 511 euros TTC ;
- la reprise du mur de soutien au dessus du parking de Massas pour un montant de 62 306 euros TTC, avec une subvention départementale de 20 000 euros.

Pour l'équipement de la commune, achats :
- d'un nouveau mobil home pour un montant de 15000 €, installé par l'agent communal ;
- divers matériels techniques et d'illuminations de Noël.

Et le pont d'Issas a été repeint par un agent municipal saisonnier.

Projets 2024

Cette année, il est pour l'instant prévu :

- une poursuite des travaux d'aménagements et de réparations de voirie (il y a 17 km de voirie dans la commune);

- la modification des 101 points de l'éclairage public avec un passage en LED en utilisant la technique du *retrofitage* (ou rénovation permettant d'adapter du matériel moderne sur de l'ancien afin d'éviter un changement complet d'un luminaire). Il y aura une économie due aux LED et à une baisse d'intensité lumineuse suivant les heures de nuit..

- la remise en état du toit de la salle du conseil.

- le changement éventuel du véhicule utilitaire de la commune après 8 ans de service,

D'autres plus petits projets, comme par exemple la signalétique, seront discutés en commissions et conseils avant d'établir le budget communal en mars.



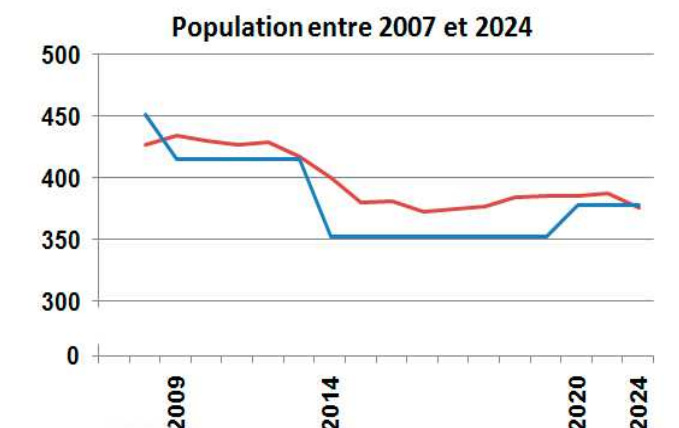
Enrochement a été réalisé par l'entreprise Faury

Evolution de la population

En 2024 la population légale du village est de 376 habitants. Cette valeur, déterminée par l'INSEE, intervient dans le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) attribuée aux communes et elle sert de base dans les prévisions d'équipement et de développement des territoires.

Sur le graphe ci-dessous:

- En rouge : population légale annuelle
- En bleu : données statistiques INSEE



Les maires de la commune d'Arcens (de 1790 à 1884)



L'uniforme officiel d'un « président » de l'administration municipale avant l'appellation de « maire ».
En pratique, il ne reste actuellement que l'écharpe tricolore de portée.

Les communes, créées à la Révolution, étaient gérées par un « conseil général de la commune », composé de :

- un *corps municipal* composé d'un *maire* et d'*officiers municipaux* (5 pour Arcens). Le corps municipal était élu pour deux ans par les citoyens actifs payant une contribution équivalente à dix jours de travail. Il gérait les affaires communales et assurait la police municipale en étant sous le contrôle et l'autorité des districts (celui du Mézenc pour Arcens) et des départements.
- un *procureur syndic* élu, chargé de défendre les intérêts de la commune.
- une *assemblée de notables* dont le nombre était double de celui du corps municipal.

A Arcens, les premières élections municipales se sont déroulées entre janvier et février 1790. François Laurans a été élu maire de la commune jusqu'en 1795, puis *agent municipal* pour représenter la commune au chef-lieu du canton, alors siège des décisions municipales jusqu'en 1799.

A partir de de 1799, les maires sont nommés par le préfet, pas forcément choisis au sein du conseil municipal dont les membres sont tour à tour élus ou désignés. Il faut attendre 1871 pour que le système électoral actuel commence à se mettre en place, et 1884 pour qu'il soit défini par une loi électorale dite « des maires ».

Suite au prochain numéro.

Début de mandat	Fin de mandat	Maires
Janvier 1790	septembre 1800	François Laurans
octobre 1800	mai 1808	Jacques Guigon
juin 1808	décembre 1813	Jean Claude Mayaud
janvier 1814	octobre 1819	Joseph Maurice Mayaud
novembre 1819	août 1844	Henri François Abrial d'Issas
août 1844	novembre 1848	Louis Delhorme
décembre 1848	août 1852	Jean Pierre Blaise Blanchard
août 1852	septembre 1852	Henri Claude Vinson (par intérim)
septembre 1852	septembre 1860	Henri François Abrial d'Issas
septembre 1860	juillet 1880	Adrien Guigon (Jean François Régis)
juillet 1880	août 1880	Henri Claude Vinson (par intérim)
août 1880	janvier 1881	Marius Chapon (faisant fonction de)
janvier 1881	mai 1884	Jean Jacques Blanchard

Collecte des biodéchets



Illustration tirée du guide des déchets édité par la région Île-de-France

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

Qui s'en occupe ?

C'est le SICTOMSED (*Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures*)

Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) ,auquel la commune adhère, qui devra mettre en place les « solutions les plus pertinentes pour permettre à ses usagers de trier leurs biodéchets à la source et les valoriser ».

Par l'avis du 6 décembre 2023, le Gouvernement a proposé aux collectivités des critères indicatifs permettant de définir des solutions techniques de tri à la source des biodéchets :

- un dispositif de collecte séparée en porte-à-porte ; les ménages étant équipés d'un bac de collecte;
- un dispositif de collecte séparée en point d'apport volontaire ;

L'étude, le choix de solutions techniques et leur mise en œuvre sont devenus une obligation depuis 1er janvier 2024. Le SICTOMSED ne manquera pas d'informer les quelques 11 000 habitants de son secteur.

Le CCAS

Le CCAS d'Arcens (*Centre communal d'action sociale*) a organisé cette année :

- 1 La semaine bleue sur trois après-midis et une matinée comprenant : un atelier cuisine avec Brigitte et Martine comme « cheffes » ; une sortie avec visite au Château la Chèze du Cheylard (*ci-dessous une photo du groupe prise dans le parc du château*) ; une démonstration de yoga ; une animation loto aussi ouverte aux habitants du village avec de nombreux lots.

- 2 Le repas du CCAS à Saint-Clément et la distribution des colis de Noël.

Suite au verso

